

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE  
LE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011, À 19H00, AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE  
D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers, la greffière, Me Julie Waite et le trésorier intérimaire, monsieur Félix Laporte.

---

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**Certificat de la greffière**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente:

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 16 décembre 2011, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 3 décembre 2011, soit au moins 8 jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Me Julie Waite  
Greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, monsieur le maire Gérard Boutin déclare celle-ci ouverte.

**RÉSOLUTION 2011-12-371 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011**

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget municipal pour l'année 2012
5. Adoption du programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2012-2013-2014

6. Période de questions (Conformément à la loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2012 et le programme triennal d'immobilisations)
7. Clôture de la séance

#### **ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE GÉRARD BOUTIN**

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire Gérard Boutin présente les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'exercice municipal 2012 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

Le texte complet de cette allocution est joint au présent procès-verbal comme en faisant partie intégrante.

#### **RÉSOLUTION 2011-12-372 ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2012**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville d'Otterburn Park pour l'année financière 2012 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend leur donner;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**D'ADOPTER** le budget de la Ville d'Otterburn Park pour l'exercice financier 2012, prévoyant des revenus de 10 769 579 \$, des dépenses de fonctionnement de 9 602 197 \$, des dépenses pour le remboursement en capital de 992 840 \$, un transfert à l'état des activités d'investissement de 1 209 657 \$, un emprunt de 500 000 \$ et les affectations suivantes : fonds de parc de 105 000 \$ ; surplus non affecté de 272 560 \$ et fonds de roulement de 157 555 \$.

#### **RÉSOLUTION 2011-12-373 ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2012-2013-2014**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du programme des dépenses en immobilisations de la Ville d'Otterburn Park pour les années 2012, 2013 et 2014 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** le programme des dépenses en immobilisations de la Ville d'Otterburn Park, prévoyant des dépenses de 1 209 657 \$ pour l'année 2012, 772 083 \$ pour l'année 2013 et 1 825 833 \$ pour l'année 2014.

#### **PÉRIODE DE QUESTION**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal n° 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 19h30 à 19h33.

#### **Monsieur Laurent Caron :**

Monsieur Caron se pose des questions sur le PTI concernant les montants y figurant pour les loisirs.

**RÉSOLUTION** CLÔTURE DE LA SÉANCE  
**2011-12-374**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 19h34.

---

Gérard Boutin  
**Maire**

---

Julie Waite  
**Greffière**